



Un budget de transition

La Commune s'est dotée d'un DAE qui va être installé prochainement dans le local d'affichage, au rez-de-chaussée de la Mairie, donc accessible à tous.

Qu'est ce qu'un défibrillateur ?

C'est un appareil capable, automatiquement, de délivrer une décharge électrique, pour réanimer une personne en arrêt cardiaque, c'est à dire quelqu'un d'inconscient, qui ne respire plus et dont le cœur bat mal ou ne bat plus du tout :

- la circulation sanguine est arrêtée
- l'apport en oxygène est interrompu, conduisant à un état de mort apparente.

A partir de ce constat, l'important, c'est de réagir vite ; que faire ? Trois gestes pour contribuer à sauver une vie :

- alerte des secours (15 SAMU ou 18 Pompiers)
- début du massage cardiaque
- utilisation qui est à la portée de tous, du DAE.

Le maniement de cet appareil est en effet simple, accessible à une personne non formée. Le DAE dispose d'une interface qui aide l'utilisateur à effectuer les bons gestes au bon moment. Des instructions vocales claires et complètes guident l'intervenant dans toutes les étapes de la défibrillation et de la réanimation cardio-pulmonaire.

Les DAE ont déjà permis de sauver de nombreuses vies à travers le monde, utilisés souvent par des anonymes n'ayant aucune connaissance en soins médicaux ou paramédicaux. Néanmoins, une formation courte et rapide permet d'être plus à l'aise avec le défibrillateur et surtout de connaître les gestes de réanimation cardio-pulmonaires, compléments indispensables à la défibrillation.

Aussi, est-il prévu d'organiser une réunion publique, à la rentrée, à l'instigation du Sergent David SCHMIDT, Chef du Corps de Sapeurs Pompiers. Toute la population sera naturellement invitée à cette séance d'information.

Le Maire
Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil municipal dans sa séance du 02 juillet 2008 et informations diverses.

- ***Collecteur eaux pluviales, rue de l'Église :***
Les regards dans la Grand'Rue et le puits perdu dans la rue de l'Église, situés à hauteur des Marronniers ne suffisent pas pour évacuer toute l'eau en cas de fortes pluies, comme nous les avons connues lors des orages, fin mai ; de ce fait, la salle communale et la bibliothèque municipale ont été inondées. Pour éviter de tels incidents, le Conseil Municipal a décidé de réaliser une tranchée drainante et de raccorder le collecteur au regard existant, rue de l'Église, ainsi qu'une surverse du puits perdu du collectif au collecteur. L'offre de l'entreprise EUROVIA, moins-disant, a été retenue pour un montant TTC de 114,43 €.
- ***Droit de préemption :***
La Commune renonce à l'exercice du droit de préemption concernant le terrain non bâti au lieu-dit « Niederfeld aufs Dorf », cadastré section 12, n°160/6, d'une superficie de 3,15 ares.
- ***Urbanisme :***
Les demandes de déclarations préalables présentées par M. MEYER Mickaël pour l'édification d'une clôture grillagée sur une partie de terrain situé section 16 n°51, lieu-dit « Colmarer Feld » et, par M. HAUMESSER Martin pour le rabaissement d'un mur existant et remplacement par du grillage au 5 rue de Jebsheim sont transmises à la DDE pour instruction. Il en est de même pour les demandes de permis de construire présentées par M. BURDLOFF Pascal pour un abri-bois et un abri de jardin, ainsi que pour une clôture, M. BURDLOFF Julien pour une maison d'habitation avec garage accolé, rue de la Blind, M. UTARD Erik pour un abri-bois au 23 Grand'Rue, et par M. HAUMESSER Régis pour une maison d'habitation double, rue du Nord.
- ***Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine :***
Après avoir pris connaissance des modifications de circonscriptions cultuelles projetées dans l'Église protestante réformée d'Alsace et de

Lorraine, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la dissolution du consistoire réformé de Sainte-Marie-aux-Mines et au rattachement de sa circonscription et de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines au consistoire réformé de Strasbourg.

- ***Rapports d'activités 2007 de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, concernant le service de l'eau potable, le service de l'assainissement, la déchetterie intersyndicale, ainsi que les activités générales :***

Le Maire a présenté au Conseil municipal ces documents qui peuvent être consultés en Mairie.

- ***Réunion de l'Association foncière, le 30 mai 2008 :***

Le compte administratif 2007 et le budget 2008 qui s'élève à 33 451 €, ont été adoptés. Courant 2007, divers chemins d'exploitation ont pu être consolidés par l'apport gratuit de frais en provenance du chantier de voirie de la commune. Le problème du désherbage sur les routes et chemins a été évoqué.

- ***Conseil d'École du RPI, le 19 juin 2008 :***

Divers points ont été abordés : préparation de la rentrée 2008/2009 (en maternelle, 128 élèves seront répartis sur 5 classes -, en élémentaire, 220 élèves seront répartis en 9 classes dont à Riedwihr, 28 élèves en CE2/CM1 et 27 élèves en CM1/CM2), les horaires (seul changement au RPI, la durée des vacances scolaires, qui correspondra désormais au calendrier scolaire national , une aide personnalisée de 2 heures par semaine viendra en complément, des précisions étant à cet égard apportées à la rentrée), bilan des actions pédagogiques et sportives, les CM2 de Riedwihr étant devenus champions départementaux de CROSS , la Chorale du RPI est susceptible de répéter dans la salle des Marronniers.

- ***Réunion avec la Direction départementale de l'Équipement, le 23 juin 2008 :***

Le bilan de l'application de la nouvelle réforme du permis de construire a été évoqué, les maires ayant fait part de leurs préoccupations et des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Par ailleurs, la nouvelle réglementation relative à l'accessibilité a été présentée : les communes seront astreintes à réaliser des diagnostics de leurs bâtiments recevant du public et à les mettre en conformité pour 2015.

- ***Réunions du Bureau et du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun, respectivement des 5 et 23 juin 2008 :***

Divers points sont discutés, les comptes rendus des séances de la CCPRB pouvant être consultés sur le tableau d'affichage de la commune. A noter la réalisation d'un plateau multisports de 12 X 24 mètres en métal, à l'arrière

du terrain de football au siège de la Communauté de Communes. Il coûtera 40 939 € HT.

- ***Réunion avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF), le 25 juin 2008 :***
Différents points d'actualités sont abordés, dont les nouvelles modalités de facturation des raccordements électriques dans le cadre de la loi SRU, les communes pouvant instituer la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux).
- ***Réunion de l'Association des Maires et Adjointes du Canton d'Andolsheim et de la Commune de Sainte-Croix-en Plaine, le 30 juin 2008 :***
Le Bureau a été constitué, à la suite des dernières élections municipales :
Président : Christian REBERT, Maire d'Andolsheim, Vice-Présidents : Robert BLATZ, Maire de Horbourg Wihr et Christiane DANNER, Adjointe à Baltzenheim.
- ***Emprunt :***
Le taux variable (4,728% de juillet 2007 à juillet 2008) a été converti en taux fixe (4,95%) pour le prêt de 33 300 €.
- ***Déneigement des routes départementales, campagne hivernale 2008/2009 :***
Le Département va augmenter le niveau de service sur les grands axes et raccorder chaque commune à ce même réseau principal par un circuit prioritaire. En agglomération, les services routiers départementaux traitent la traversée d'une commune, quand celle-ci s'inscrit dans un circuit de déneigement, en revanche, certaines portions de routes seront traitées après le réseau routier départemental prioritaire.
- ***Rond-point d'Andolsheim :***
Le chantier démarrera le 28 juillet 2008 et durera quatre mois et demi environ, sauf intempéries ; les débouchés de la RD 45 (côtés Nord et Sud) sur la RD 415 seront fermés en principe du 4 août au 7 novembre 2008.
- ***Révision du Plan de Prévention des Risques Inondation de l'III :***
Le Maire a écrit le 3 juin 2008 au Directeur de l'Agriculture et de la Forêt, lui rappelant sa demande de modification de classement de la zone contiguë au ban de Wickerschwihr (rue de la Digue). Dans sa réponse du 20 juin 2008, le DDAF précise qu'il le tiendra informé des évolutions réglementaires à venir (transcription en droit français de la directive européenne relative aux inondations) et du planning envisagé pour la révision du PPRI sur la Commune de Riedwihr.
- ***Les entrées de village :***
Un particulier a fait part au Maire de ses observations sur l'entretien des bas-côtés des RD desservant notre commune, plus particulièrement sur le

fauchage « plus qu'approximatif », et de sa proposition de « doter l'ouvrier communal d'un outil adéquat » ; dans sa réponse, le Maire rappelle les nouvelles pratiques de la gestion différenciée des espaces verts publics et que la qualité moyenne du récent fauchage, aussi bien par l'agent communal que par les agents du Conseil Général est due surtout aux conditions atmosphériques et moins au type de matériel utilisé.

■ ***Lettre du 23 juin 2008 de France Télécom :***

Il est signalé l'ouverture de la télévision numérique Orange dans la commune, la quasi totalité des abonnés (135 sur 149) pouvant bénéficier de ce service depuis le 20 juin 2008.

■ ***Collecte de sang :***

Une collecte de sang aura lieu le 24 juillet 2008 de 16 H 30 à 19 H 30 dans la salle polyvalente de GRUSSENHEIM.

■ ***Campagne de fleurissement 2008 :***

Le jury intercommunal du Concours de la « Maison Fleurie » effectuera sa tournée dans la commune, le matin du vendredi 25 juillet 2008.

■ ***Grand Anniversaire :***

La Municipalité a eu le plaisir de présenter ses voeux et ceux de la population à M. Léon FLEITH, le 20 juin 2008, à l'occasion de son 85' anniversaire (20/06/1923).

■ ***Phytoprotecteurs et Environnement, les bonnes pratiques :***

La Communauté de Communes du Pays du Ried Brun distribue une plaquette ([ci-jointe](#)) à destination des particuliers et jardiniers amateurs, comportant des conseils en matière d'utilisation de produits phytoprotecteurs.

■ ***Fermeture de la Mairie :***

Le secrétariat de la Mairie est fermé du 22 juillet au 8 août 2008 (congés annuels) ; merci de prendre vos dispositions en conséquence. De même, comme à l'accoutumée les permanences du Maire et des Adjointes sont suspendues pendant le mois d'août.

Plan CANICULE

Les conséquences dramatiques de la canicule de l'été 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'article 1^{er} de la loi institue dans chaque département, un Plan d'Alerte et d'Urgence, destiné à améliorer la prévention des situations exceptionnelles (canicule, grands

froids, tempêtes...).

Cette loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile, qui en font la demande.

Dans cet objectif, un registre nominatif et confidentiel est ouvert à la Mairie, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre, en cas de déclenchement par le Préfet, du Plan d'Alerte et d'Urgence.

La demande d'inscription est facultative. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire par la personne elle-même ou par un tiers, à condition que la personne concernée ou son représentant légal ne s'y soit pas opposé. La radiation peut être opérée à tout moment sur simple demande.

Syndicat Intercommunal pour la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées de Kunheim (SYMAPAK)

La Maison d'Accueil LA ROSELIERE de Kunheim compte actuellement 75 lits avec un taux d'occupation de 100 % .

La Roselière prévoit de s'agrandir et de se restructurer : 50 nouvelles chambres seront construites, dont 30, réparties en 2 unités de 15 lits, spécialement pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

La Roselière propose également un accueil de jour qui compte actuellement 5 lits : l'accueil de jour se veut une aide aux aidants (personnes ou familles s'occupant d'une personne âgée). Elle permet ainsi aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles. L'extension prévoit de passer de 5 à 12 lits en accueil de jour.

Le fonctionnement de La Roselière est géré par l'AGIMAPAK (Association de Gestion Intercommunale de la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées de Kunheim). Les bénéfices dégagés sont réinvestis dans le financement de l'extension en cours.

Le SYMAPAK est propriétaire des bâtiments et finance les travaux d'extension de la maison de retraite : l'Avant Projet Définitif vient d'être approuvé.

- Site : www.roseliere.fr.